



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3935

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise à disposition partielle du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Communauté urbaine de Lyon à la Ville de Lyon - Avenant n° 1 à la convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Sécheresse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Lung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3935**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Mise à disposition partielle du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Communauté urbaine de Lyon à la Ville de Lyon - Avenant n° 1 à la convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0865 du 6 juillet 2009, le Conseil de communauté a approuvé la convention définissant les conditions et modalités de la mise à disposition par la Communauté urbaine de Lyon à la Ville de Lyon des services nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie internationale en contrepartie d'une participation financière proportionnelle.

Cette convention, signée le 7 décembre 2009 pour une durée de 6 ans, prévoit la mise à disposition partielle de ce service désormais dénommé service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales.

La liste exhaustive des missions que la Ville de Lyon souhaite que ce service exécute pour son compte a été dressée et figure dans la convention initiale. L'ensemble de ces missions a été évalué à environ 40 % de l'activité du service.

Il est proposé l'ajout d'une nouvelle action libellée "affaires européennes".

Cette évolution permettra à la Communauté urbaine et à la Ville de Lyon de fonctionner plus efficacement sur cette thématique, d'une part en renforçant la visibilité de la ville et de l'agglomération sur la scène européenne et, d'autre part en optimisant l'obtention de financements en provenance de l'Union européenne pour leurs projets.

En application de l'article D 5211-16 du code général des collectivités territoriales, le coût unitaire journalier pour cette nouvelle action s'élève à 111,14 € pour 2013. Le nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement s'établit pour une année de mise à disposition à 92 jours.

Le présent rapport propose donc au Conseil l'approbation d'un avenant n° 1 à la convention du 7 décembre 2009 qui précise les modalités de remboursement, par la Ville de Lyon à la Communauté urbaine, des frais de fonctionnement du service mis à disposition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 18 avril 2013 ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'avant-dernier paragraphe de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"En application de l'article D 5211-16 du code général des collectivités territoriales, le coût unitaire journalier constaté par la Ville de Lyon pour cette nouvelle action s'élève à 111,14 € pour 2013 et pour une quotité de 40 % du temps de travail.

Par ailleurs, pour une année de mise à disposition et pour cette même quotité, le nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement s'établit à 92 jours."

au lieu de :

"En application de l'article D 5211-16 du code général des collectivités territoriales, le coût unitaire journalier pour cette nouvelle action s'élève à 111,14 € pour 2013. Le nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement s'établit pour une année de mise à disposition à 92 jours." ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'avenant n° 1 à la convention du 7 décembre 2009 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ajoutant l'action "affaires européennes" aux autres actions du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Communauté urbaine mis à disposition partielle de la Ville de Lyon et précisant les modalités de remboursement des frais de fonctionnement induits.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.